

N/REF : 5/03/2025 11H12 C:000053 I:02533
V/REF : AC/C14225
V/Email reçu le Mercredi 05/03/2025 à 11H12

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. JDLI
IMMEUBLE : JRD LISE - JDLI
RUE JEANNE MALIVEL
.
35230 ST ERBLON

Rennes, le 07 Avril 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : ALLEE 8 MALIVEL - MME LORY 06 80 48 04 92
LOGEMENT N° 118044, PORTE N°D01, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 4
MOTIF : FUI TE AU NIVEAU DU TUYAU D'EVACUATION DE LA MACHINE A L AVER DERRIERE LE
MUR A COTE DE L'EVIER
CAUSE DES DEBORDEMENT LORS DE L'ESSORAGE DE LA MACHINE A L AVER
Donneur d'ordre : M. R TALLEUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 10/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES CANALISATIONS CUISINE
CONSTAT : FUI TE SUR EVACUATION 40
COUPURE D'EAU
DEPOSE MEUBLE SOUS EVIER
DECOUPE PVC 40
CONSTAT : EVACUATION BOUCHE DERRIERE LE MUR DANS GAIN E TECHNIQUE. DE
L'EAU REFOULE DANS LE MUR ENTRE LA CUISINE ET LA GAIN E TECHNIQUE
DANS LE COULOIR
FOURNITURE ET POSE D'UN Y ET D'UN BOUCHON DE DESENGORGEMENT
FOURNITURE ET POSE PVC 40
CONTROLE DES GAINES TECHNIQUES
CONTROLE D'UNE OUVERTURE DANS LE MUR
PVC CASSE SUR LE DESSUS (DOIT DATER DE LA CONSTRUCTION OU APRES TRAVAUX
REALISES)
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 11/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
TENTATIVE DE DEBOUCHAGE EVIER : DEBOUCHAGE NON CONCLUANT, LE FURET
BLOQUE A 1M
REMARQUE : PREVOIR LE DEBOUCHAGE EN MEME TEMPS QUE LES REPARATIONS SUR

PVC
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 18/03 (ASSAINISSEMENT ET PLOMBERIE)
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE D'EAU
DÉPOSE MEUBLE SOUS EVIER
DÉPOSE TRONÇON ÉVACUATION CUISINE DÉFECTUEUX
FOURNITURE ET POSE TRONÇON ÉVACUATION CUISINE
BURINAGE MUR BANCHEUR
DÉBOUCHAGE EN PIED DE COLONNE DANS PARTIE COMMUNE (GAINE TECHNIQUE)
CONSTAT : LE BOUCHON S'EST FORMÉ A CAUSE D'UNE GROSSE CONTREPENTE DANS
LE LOGEMENT
REPRISE DE LA CONTRE PENTE
REBOUCHAGE MUR
REPOSE DU MEUBLE SOUS EVIER
RACCORDEMENT ALIMENTATION ET ÉVACUATION
FOURNITURE ET POSE DE JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
CONTROLE BON ÉCOULEMENT
REPLI DU MATERIEL ET FIN DE CHANTIER

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 20/03/25 a 11H48 M. R TALLEUX

MG LGESTION Email envoyé le 11/03/25 a 12H36 M. R TALLEUX

PRÉVOIR DE REFAIRE UN MORCEAU PVC 40 DE LA CUISINE AVEC DÉPOSE DU MEUBLE
EVIER AVEC BURINAGE ET REBOUCHAGE DU MUR DANS LES GAINES TECHNIQUES
DANS L'ATTENTE DE VOS INSTRUCTIONS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL182-Dép./Remontag.appareil sanitaire	1	180,00	180,00
2,00	PBL005-Rempl.tuyauterie PVC /Ml	1	45,00	90,00
1,00	PBL113-Dégorgement lavabo,évier,bidet	2	92,00	92,00
1,00	PBL182-Dép./Remontag.appareil sanitaire	3	180,00	180,00
3,00	PBL005-Rempl.tuyauterie PVC /Ml	3	45,00	135,00
1,00	PBL103-Rempl.Clapet de vidage	3	38,00	38,00
1,00	Ff Déb.Hte Pression 1h00+Dépl. 1 a 10Kms	50	163,64	163,64
TOTAL H.T.				878,64
T.V.A. a 10,00%				87,86
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>966,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.